

Indemnité de déplacement pour les conférences des sociétés savantes

ACSP—Réunion annuelle générale, University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 6, 7 et 8 juin, 1986

L'Association canadienne de science politique reçoit des fonds du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour couvrir les frais de déplacement des *membres* résidant loin de la conférence. Ces allocations sont plus particulièrement destinées aux membres-participants les plus jeunes ainsi qu'à ceux parmi eux dont l'université ne peut indemniser le déplacement. *Les bénéficiaires seront tous désignés avant la réunion.*

On a tout lieu de croire que les professeurs qui participeront, soit comme conférenciers, rapporteurs ou présidents, seront indemnisés par leur université. Vers le 1er mai de chaque année, lors de l'allocation définitive des fonds, tout argent non utilisé sera alloué aux jeunes membres de l'Association qui ne participeront pas comme conférenciers, rapporteurs ou présidents. Nous soulignons ce point aux organisateurs du programme qui doivent aviser les participants de la date limite.

Prière d'adresser toute demande d'allocation au Secrétaire-trésorier, Association canadienne de science politique, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada K1N 6N5, avant *le 15 avril 1986*.

Votre lettre de demande doit mentionner : (1) que vous avez sollicité une allocation de votre université; (2) le montant de toute allocation que vous pensez recevoir par ailleurs; (3) votre titre académique; (4) si vous allez participer activement à la conférence (présentation d'une communication ...).